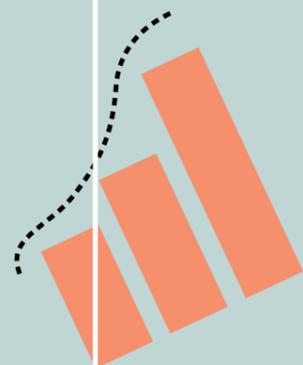
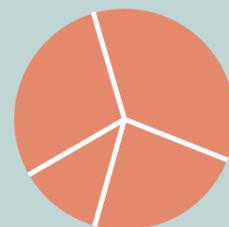


RAPPORT SOCIAL UNIQUE

2022



Ressources humaines

PROPOS INTRODUCTIF

[retour index](#)

Le cadre légal

Le cadre défini ci-dessous se rapporte à l'année 2022, les CSA d'établissement remplaçant les comités techniques au 1er janvier 2023.

Conformément aux dispositions du décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, l'IFCE produit son rapport social unique sur ses données RH de l'année 2022.

Ce document a vocation à s'enrichir au fur et à mesure des prochaines années pour couvrir l'ensemble des indicateurs attendus. Pour cette première année, l'établissement est d'abord parti des indicateurs demandés par le Ministère des Sports en complétant les 42 indicateurs demandés par ceux déjà exploitables.

Dernière année du COP 2018-2022, l'année 2022 est ainsi une année de transition en attendant les arbitrages qui doivent orienter l'établissement sur le COP suivant. Les effectifs ont ainsi continué à diminuer pour répondre au plafond d'emploi fixé initialement à 603 ETPt puis renégocié à 618 ETPt.

Les chiffres clés les plus représentatifs de l'établissement sur l'année 2022

Le plafond d'emploi atteint 594.7 ETPt soit 96,2 % du plafond fixé à 618 ETPt : l'écart s'explique notamment par une poursuite des départs répondant aux conditions fixées par l'arrêté de restructuration (dernière année en vigueur) et un décalage temporel entre les départs et les recrutements qui les suivent.

La masse salariale ne baisse pas de façon proportionnelle avec la mise en place de mesures gouvernementales (+3,5% valeur point indice, remboursement forfaitaire mutuelle) et de mesures catégorielles.

53,9 % des ETPt sont tenus par des fonctionnaires : cette part évolue à la baisse ces dernières années.

La délibération du 28/09/2022 du conseil d'administration de l'IFCE qui prévoit, notamment, une proposition de CDI au bout de 5 années de services (sans interruption supérieure à 4 mois) à l'IFCE, toutes catégories confondues, s'est traduite par un accroissement du nombre de CDI accordés en 2022.

La proportion de femmes en ETPt continue à augmenter légèrement, passant de 52,46 % en 2021 à 54,15 % en 2022

39 recrutements effectués en 2022 : 11 fonctionnaires et 28 agents sous contrat. Cela marque la dynamique de l'établissement qui continue à intégrer des compétences nécessaires aux missions malgré la trajectoire de déflation rendue nécessaire par les objectifs du COP.

Le dialogue social a été actif en 2022 avec 18 réunions de groupes de travail pour traiter de sujets divers comme la rémunération, la stratégie d'emploi des contractuels ou le télétravail.

SOMMAIRE

1° Emploi

BDS FPE 001 [CSA MIN]

Plafond d'emplois autorisés en ETPT

BDS FPE 002 [CSA MIN]

Effectifs physiques gérés

BDS FPE 002bis [CSA MIN]

Effectifs gérés en équivalent temps plein au 31/12

BDS FPE 002ter [CSA MIN]

Effectifs gérés en équivalent temps annuel

BDS FPE 005

Nombre de CDD transformés en CDI en application de l'article L332-4 du CGFP

BDS FPE 007

Age moyen des effectifs en fonction sur emploi permanent

2° Recrutements

BDS FPE 009 [CSA MIN]

Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année

BDS FPE 010 [CSA MIN]

Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination

BDS FPE 013

Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année

BDS FPE 014

Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année

3° Parcours professionnels

BDS FPE 021

Nombre de promouvables par grade

BDS FPE 021bis

Nombre de promus pour chaque grade

BDS FPE 023

Nombre de promouvables par corps

BDS FPE 023bis

Nombre de promus pour chaque corps

BDS FPE 026 [CSA MIN]

Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ

4° Formation

BDS FPE 028

Nombre d'agents formés

BDS FPE 029

Dépenses de formation en titre 2 et titre 3

BDS FPE 030

Nombre de jours de formation

BDS FPE 030bis

Nombre de stagiaires en formation

5° Rémunérations

BDS FPE 032 [CSA MIN]

Masse salariale en euros : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions)

BDS FPE 033 [CSA MIN]

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre

BDS FPE 034 [CSA MIN]

Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA

BDS FPE 035 [CSA MIN]

Distribution des rémunérations nettes, ventilé par Sexe (déciles)

BDS FPE 036

Pour les agents sur emploi permanent Total des rémunérations annuelles brutes versées

BDS FPE 038

Pour les agents sur emploi permanent Nombre de mois de personnes physiques payées

BDS FPE 040

Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires

BDS FPE 042

Pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés Nombre de mois de personnes physiques payées

6° Santé et sécurité au travail

BDS FPE 043-046

Risques Professionnels

BDS FPE 047-052

Dispositif de signalement

BDS FPE 055-058

Suicide

BDS FPE 059-063

Acteurs de la prévention

BDS FPE 085-087

Signalement d'un danger grave et imminent - droit de retrait

BDS FPE 115-121

Inspections

BDS FPE 122-126

Formation SST et DUERP

BDS FPE 133-139

Médecine de prévention

7° Organisation du travail et temps de travail

BDS FPE 147

Nombre d'agents en fonction au 31/12 exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail, réparti selon le nombre de jours de télétravail par semaine

BDS FPE 153

Répartition des effectifs en fonction au 31/12

BDS FPE 159

Nombre total de CET ouverts au 31/12 et Nombre total de CET ouverts au 31/12 ouvert dans l'année

BDS FPE 160

Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année

BDS FPE 161

Nombre total de jours stockés sur les CET au 31/12 ET Nombre total de jours stockés sur les CET au 31/12 qui ont été versés dans l'année

BDS FPE 163

Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif

BSD FPE 164

Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année par motif

BSD FPE 168

Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé par motif

BDS FPE 169

Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif

BDS FPE 170

Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année

8° Action sociale et protection sociale

BDS FPE 172

Exécution n-1 en AE et CP et ventilation par nature de prestation et de dépenses

9° Dialogue social

Dialogue social

10° Discipline

11° Divers

ARE

Allocations retour à l'emploi - chômage

BDS FPE 001 [CSA MIN] Plafond d'emplois autorisés en ETPT.

[retour index](#)

Plafond d'emplois autorisés en ETPT	2021	2022
	638	618

Commentaire :

Les effectifs de l'établissement continuent à diminuer conformément aux directives fixées par l'État à travers le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2018-2022.
Le plafond d'emplois baisse de 3,13 % par rapport à 2021.

BDS FPE 002 [CSA MIN] Effectifs physiques au 31/12

[retour index](#)

Effectifs physiques au 31/12		2021	2022	CDD 2021	CDD 2022
		Hors plafond			
Sexe	Homme	290	271		
	Femme	334	354	10	12
Catégorie	A	201	207	3	3
	B	266	261	1	1
	C	157	157	6	8
Position statutaire	Activité	624	625		
	Détachement extérieur	4	4		
	Disponibilité	7	7		
	Congés sans solde	6	6		
	CLD/Dispo office raison santé	5			
	Congé parental				
Ancienneté dans la position	moins d'1 an	29	37		
	1 à 4 ans	93	98		
	5 à 9 ans	63	70		
	10 à 14 ans	94	83		
	15 à 19 ans	59	50		
	20 à 24 ans	122	119		
	25 à 29 ans	42	53		
30 ans ou plus	122	115			
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent	338	321		
	Contractuel sur emploi permanent	269	278		
	Contractuel sur emploi non permanent	17	26		
	Contrat aidés				
TOTAL		624	625		
Apprentis		10	13		
MAD gratuite		1	1		

Commentaire :

Les agents en détachement extérieur, disponibilité, congés sans solde, congé longue durée (CLD)/disponibilité d'office pour raison de santé et congé parental ne sont pas comptabilisés dans les effectifs physiques au 31/12/2022.
Il en est de même pour les agents "hors plafond".

BDS FPE 002 [CSA MIN] Effectifs physiques au 31/12

[retour index](#)

2021	Sexe	
	H	F
Statut d'emploi		
Fonctionnaire sur emploi permanent	211	127
Contractuel sur emploi permanent	78	191
Contractuel sur emploi non permanent	1	16
Contrat aidés		
Apprenti		
TOTAL	290	334

2022	Sexe	
	H	F
Statut d'emploi		
Fonctionnaire sur emploi permanent	194	127
Contractuel sur emploi permanent	73	205
Contractuel sur emploi non permanent	4	22
Contrat aidés		
Apprenti		
TOTAL	271	354

2021	Sexe	
	H	F
Catégorie		
A	82	119
B	152	114
C	56	101
TOTAL	290	334

2022	Sexe	
	H	F
Catégorie		
A	80	127
B	143	118
C	48	109
TOTAL	271	354

Commentaire :

Les femmes représentent 56,64 % des effectifs physiques (en 2021, elles étaient 53,53 %). Elles sont très majoritaires en catégorie A (61,35 % des cadres sont des femmes) et en catégorie C (69,43 % des postes sont tenus par des femmes). Les postes de catégorie B sont majoritairement occupés par des hommes (54,78 %).

BDS FPE 002bis [CSA MIN] Effectifs physiques au 31/12

[retour index](#)

Corps/Ministère	2022		
	TOTAL	Femmes	Hommes
ADJ. ADM. FPT	1	1	
ADJ. ADM. MASA	26	22	4
ADJ. TECH IFCE	38	10	28
ADJ. TECH MASA	1		1
ADM ETAT FPT	1		1
ASS. ING. EDUC	1		1
ASS. ING. MASA	1		1
ATRF EDUC	6	3	3
ATTACHE MASA	10	7	3
CHEF MISSION MASA	4	1	3
CHEF TECH FPT	1		1
CHEF TECH MASA	31	8	23
CHEF TECH MTES	1	1	
CONTRACTUEL G1 IFCE	128	93	35
CONTRACTUEL G2 IFCE	81	59	22
CONTRACTUEL G3 IFCE	85	73	12
CONTRACTUEL SPORT IFCE	10	2	8
FINANCES MINFI	1		1
IAE MASA	18	12	6
IPEF MASA	7	4	3
ISIC MASA	2		2
ISPV MASA	1	1	
MILI DEFENSE	7	1	6
PROF.SPORT SPORT	18	5	13
PROFESSEUR EDUC	1		1
PROFESSEUR MASA	1	1	
SEC.ADM MASA	29	24	5
TECHNICIEN MASA	114	26	88
TOTAL	625	354	271

Corps/Ministère	2021		
	TOTAL	Femmes	Hommes
ADJ. ADM. FPT	1	1	
ADJ. ADM. MASA	29	25	4
ADJ. TECH. IFCE	47	11	36
ADJ. TECH. MASA	1		1
ASS. ING. EDUC	1		1
ASS. ING. MASA	1		1
ATRF EDUC	7	3	4
ATTACHE MASA	10	6	4
CHEF MISSION MASA	4	1	3
CHEF TECH	31	8	23
CONTRACTUEL G1 IFCE	125	87	38
CONTRACTUEL G2 IFCE	80	58	22
CONTRACTUEL G3 IFCE	72	61	11
IAE MASA	16	11	5
INSPECTEUR FINANCES PUBLIQUES	1		1
IPEF MASA	8	4	4
ISIC MASA	1		1
ISPV MASA	2	2	
MILI DEFENSE	6	1	5
PROF.SPORT SPORT	28	6	22
PROFESSEUR EDUC	1		1
PROFESSEUR MASA	1	1	
SEC.ADM MASA	27	22	5
TECHNICIEN MASA	124	26	98
TOTAL	624	334	290

BDS FPE 002bis [CSA MIN] Effectifs ETP 31/12

[retour index](#)

Effectifs ETP 31/12		2021	2022	2021		2022	
				Hors Plafond	MAD* gratuite	Hors Plafond	MAD* gratuite
Sexe	Homme	287,30	268,0				
	Femme	324,00	333,2	9,0	1,0	12,0	1,0
Catégorie	A	196,30	200,1	3,0	1,0	3,0	1,0
	B	261,70	256,1	1,0		1,0	
	C	153,30	145,0	5,0		8,0	
Âge (ans)	15 à 19		1,0	0,0		0,0	
	20 à 24	17,00	14,0	1,0		1,0	
	25 à 29	37,80	42,8	0,0		1,0	
	30 à 34	43,40	44,9	4,0		4,0	
	35 à 39	47,00	43,0	1,0		1,0	
	40 à 44	89,90	85,8	1,0	1,0	2,0	1,0
	45 à 49	96,00	101,4	1,0		2,0	
	50 à 54	97,50	99,6	1,0		1,0	
	55 à 59	123,20	116,1	0,0		0,0	
	60 à 64	55,50	48,6	0,0		0,0	
65 à 69	4,00	4,0	0,0		0,0		
+ 70					0,0		
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent	333,6	317,4				
	Contractuel sur emploi permanent	260,7	258,8	9,0		12,0	
	Contractuel sur emploi non permanent	17	25,0				
	Contrat aidés						
TOTAL		611,3	601,2	9,0	1,0	12,0	1,0

* MAD = mise à disposition

Apprentis			4,5		6,5	
-----------	--	--	-----	--	-----	--

Commentaire :

Les effectifs mesurés en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre de l'année sont passés de 611,3 à 601,2 soit une baisse de 1,65 % par rapport à 2021. Les agents "hors plafond" (rémunération compensée par convention) passent quant à eux de 9 à 12 ETPt.

Un agent est mis à disposition de l'IFCE dans le cadre du soutien aux politiques de sport de haut-niveau en paradressage.

**BDS FPE 002bis [CSA MIN]
Effectifs ETP 31/12**

[retour index](#)

2022	Statut	Fonctionnaire sur emploi permanent			Contractuel sur emploi permanent			Contractuel sur emploi non permanent			Apprenti
	Catégorie	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
Sexe	Âge (ans)										
Homme	15 à 19										
	20 à 24										1,5
	25 à 29	1,0	1,0		3,0	2,0	1,0				
	30 à 34		1,0	1,0	3,8	1,0	3,0				
	35 à 39	1,0	3,0	1,0	3,8	1,0	3,0				
	40 à 44	4,0	12,0	3,0	9,0	3,0				1,0	
	45 à 49	6,0	22,5	9,0	3,0	2,0	1,0				
	50 à 54	3,0	31,0	8,8	5,0	4,0				1,0	
	55 à 59	11,0	37,5	8,0	7,0	7,0				1,0	
	60 à 64	11,0	11,0	4,0	6,3	2,0				0,3	
65 à 69		1,0	1,0	1,0							
Femme	15 à 19									1,0	1,0
	20 à 24				1,0	2,0	4,0	2,0	1,0	4,0	3,5
	25 à 29	2,0	1,0		14,0	3,0	9,8	3,0		2,0	0,5
	30 à 34	1,0	2,0	0,8	14,0	7,5	6,8	2,0		1,0	
	35 à 39	4,8	3,0	5,0	7,6	2,8	5,0			2,0	
	40 à 44	5,8	11,1	10,6	12,5	5,0	7,8		1,0		
	45 à 49	5,0	16,8	9,8	14,1	6,2	5,0	1,0			
	50 à 54	5,0	13,0	6,0	6,9	10,9	5,0				
	55 à 59	6,0	6,8	1,8	8,5	14,0	6,5			1,0	
	60 à 64	2,0	3,0	1,0	3,0	3,0	1,0			1,0	
65 à 69		1,0									

**BDS FPE 002bis [CSA MIN]
Effectifs ETP 31/12**

[retour index](#)

2021	Statut	Fonctionnaire sur emploi permanent			Contractuel sur emploi permanent			Contractuel sur emploi non permanent			Apprenti
	Catégorie	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
Sexe	Âge (ans)										
Homme	15 à 19										0,5
	20 à 24				2,0		1,0				1,5
	25 à 29	1,0	1,0		3,0	1,0	3,0				
	30 à 34		1,0	1,0	3,8	1,0	3,0				
	35 à 39	1,0	2,0	4,0	3,6	2,0	1,0				
	40 à 44	4,0	13,0	1,0	9,0	2,0				1,0	
	45 à 49	4,0	26,3	10,0	2,0	3,0	1,0				
	50 à 54	3,0	30,0	8,8	5,0	4,0					
	55 à 59	12,0	38,1	15,0	9,0	7,0	1,0				
	60 à 64	11,0	16,0	5,0	6,7	2,0					
	65 à 69		1,0		1,0						
Femme	15 à 19										
	20 à 24	1,0			2,0	1,0	7,0	1,0	2,0		2,5
	25 à 29	1,0	1,0		14,0	2,0	6,8	2,0		2,0	0,5
	30 à 34	1,0	2,0	1,0	11,8	7,0	6,8	1,0		3,0	
	35 à 39	5,8	2,0	5,8	10,2	2,8	2,8			4,0	
	40 à 44	6,0	12,3	12,4	11,2	8,0	9,0			1,0	
	45 à 49	3,0	16,8	8,8	10,0	6,2	4,9				
	50 à 54	4,0	11,0	5,9	7,9	13,9	4,0				
	55 à 59	5,0	7,8	2,8	8,5	11,0	6,0				
	60 à 64	4,0	1,0	1,0	4,8	2,5	1,5				
	65 à 69		1,0	1,0							

BDS FPE 002ter [CSA MIN]

Effectifs gérés en ETPt

[retour index](#)

Effectifs ETPt		2021	2022	2021		2022	
				Hors Plafond	MAD* Gratuite	Hors Plafond	MAD* Gratuite
Sexe	Homme	298	272,7				
	Femme	328,9	322,0	9,0	1	11,1	1
Catégorie	A	203,9	196,0	2,7	1	2,5	1
	B	264,2	255,9	1,3		0,6	
	C	158,8	142,7	5,0		8,0	
Position statutaire	Activité	624,5	583,7	9,0	1	11,1	1
	Détachement extérieur	0,4	0,3				
	Disponibilité/Congés sans solde/ mutation / ...	1,4	3,3				
	CLD/dispo office		1,0				
	retraite	0,6	6,3				
	Congé parental						
Ancienneté dans la fonction publique	moins d'1 an	18,4	16,8				
	1 à 4 ans	102,4	91,6				
	5 à 9 ans	64,3	65,8				
	10 à 14 ans	93,6	81,9				
	15 à 19 ans	59,4	48,9				
	20 à 24 ans	119,6	117,5				
	25 à 29 ans	42	52,2				
30 ans ou plus	127,2	120,0					
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent	339,9	320,6		1		1
	Contractuel sur emploi permanent	268,1	261,7	9,0			
	Contractuel sur emploi non permanent	18,9	12,4			11,1	
	Contrat aidés						
TOTAL		626,9	594,7	14,0	1	11,1	1

*MAD = mise à disposition

Apprentis			5,0		5,5	
-----------	--	--	-----	--	-----	--

Commentaire :

Les effectifs sont maîtrisés.

Le plafond d'emploi en ETPt a été respecté : 594,7 ETPt pour 618 inscrits, soit une consommation de 96,23%

En 2021, la consommation était de 98,3 % du plafond d'emploi. Cette baisse de consommation s'explique notamment par des difficultés de recrutements (nombreuses campagnes infructueuses) et des offres de recrutements lancées tardivement dans l'année 2022.

La proportion de femmes en ETPt continue à augmenter légèrement, passant de 52,46 % en 2021 à 54,15 % en 2022.

Il en est de même pour la proportion de contractuels en ETPt qui passe de 45,8 % en 2021 à 46,2 % en 2022.

BDS FPE 002ter [CSA MIN] Effectifs gérés en ETPt

[retour index](#)

2021	Sexe	
	H	F
Statut d'emploi		
Fonctionnaire sur emploi permanent	215	125
Contractuel sur emploi permanent	82,5	185,5
Contractuel sur emploi non permanent	0,5	18,4
Contrat aidés		
Apprenti		
TOTAL	298	328,9

2021	Sexe	
	H	F
Catégorie		
A	86,4	117,5
B	151,6	112,6
C	60	98,8
TOTAL	298	328,9

2022	Sexe		Hors Plafond		MAD* gratuite
	H	F	H	F	
Statut d'emploi					
Fonctionnaire sur emploi permanent	197,1	123,5			1
Contractuel sur emploi permanent	73,8	187,9		11,1	
Contractuel sur emploi non permanent	1,8	10,6			
Contrat aidés					
Apprenti			1,8	3,7	
TOTAL	272,7	322,0	1,8	14,9	1,0

2022	Sexe		Hors Plafond		MAD* gratuite
	H	F	H	F	
Catégorie					
A	78,3	117,7		2,5	1,0
B	144,7	111,2		0,6	
C	49,6	93,1		8,0	
TOTAL	272,7	322,0	0,0	11,1	1,0

*MAD = mise à disposition

BDS FPE 002ter [CSA MIN]

Effectifs gérés en ETPt

[retour index](#)

2022 Corps	Sous Plafond			Hors Plafond		
	ETPT	F	H	Total	F	H
ADJ. ADM. FPT	1,0	1,0				
ADJ. ADM. MASA	25,2	21,2	4,0			
ADJ. TECH IFCE	40,3	9,9	30,4			
ADJ. TECH MASA	1,0		1,0			
ADM ETAT FPT	0,3		0,3			
ASS. ING. EDUC	1,0		1,0			
ASS. ING. MASA	1,0		1,0			
ATRF EDUC	6,6	3,0	3,6			
ATTACHE MASA	9,3	6,3	3,0			
CHEF MISSION MASA	4,5	1,0	3,5			
CHEF TECH FPT	0,1		0,1			
CHEF TECH MASA	31,8	8,7	23,1			
CHEF TECH MTES	1,0	1,0				
CONTRACTUEL G1 IFCE	119,9	84,9	35,0	2,5	2,5	
CONTRACTUEL G2 IFCE	75,0	53,6	21,3	0,6	0,6	
CONTRACTUEL G3 IFCE	68,6	58,0	10,7	8,0	8,0	
CONTRACTUEL SPORT IFCE	10,5	2,0	8,5			
FINANCES MASA	1,0		1,0			
IAE MASA	16,4	11,1	5,3			
IPEF MASA	7,2	4,0	3,2			
ISIC MASA	1,1		1,1			
ISPV MASA	1,4	1,4				
MILI DEFENSE	6,6	1,0	5,6			
PROF.SPORT SPORT	18,0	5,0	13,0			
PROFESSEUR EDUC	1,0		1,0			
PROFESSEUR MASA	1,0	1,0				
SEC.ADM MASA	28,6	23,6	5,0			
TECHNICIEN MASA	115,5	24,3	91,2			
TOTAL	594,7	322,0	272,7	11,1	11,1	0,0

2021 Corps	Sous Plafond			Hors Plafond
	ETPT	F	H	F
ADJ. ADM. FPT	1,0	1,0		
ADJ. ADM. MASA	28,3	24,3	4,0	
ADJ. TECH. IFCE	47,4	10,4	37,1	
ADJ. TECH. MASA	2,6		2,6	
ASS. ING. EDUC	1,0		1,0	
ASS. ING. MASA	1,0		1,0	
ATRF EDUC	7,9	3,4	4,5	
ATTACHE MASA	9,3	5,3	4,0	
CHEF MISSION MASA	4,0	1,0	3,0	
CHEF TECH	29,4	8,0	21,4	
CONS. TECH. PED. SUP.	0,6		0,6	
CONT. 1949	0,1		0,1	
CONTRACTUEL G1 IFCE	128,4	87,0	41,3	2,7
CONTRACTUEL G2 IFCE	78,6	56,2	22,4	1,3
CONTRACTUEL G3 IFCE	71,6	59,7	11,9	5,0
IAE MASA	16,1	11,1	5,0	
INSPECTEUR FINANCES PUBLIQU	1,0		1,0	
INSPECTEUR JEUNESSE ET SPORT	0,0		0,0	
IPEF MASA	8,0	4,0	4,0	
ISIC MASA	0,7		0,7	
ISPV MASA	1,3	1,3		
MILI DEFENSE	6,0	0,3	5,6	
PROF.SPORT SPORT	28,4	6,4	22,1	
PROFESSEUR EDUC	1,0		1,0	
PROFESSEUR MASA	1,0	1,0		
SEC.ADM MASA	27,7	22,7	5,0	
TECHNICIEN MASA	124,5	25,7	98,8	
TOTAL	626,9	328,9	298,0	9,0

BDS FPE 005

Nombre de CDD transformés en CDI en application de l'article L332-4 du CGFP.

[retour index](#)

Nombre de CDD transformés en CDI		2021	2022
Fondement juridique de recrutement	CDI	3	2
	L332-2	4	11
	L332-6	2	2
	L332-7	3	21
	L332-22	1	2
Ancienneté	moins d'1 an	3	2
	1 à 4 ans	1	1
	5 à 9 ans	9	35
Moment de la transformation	Succession de CDD pendant 6 ans sur des fonctions de	9	18
	CDI au recrutement	3	2
	Transformation anticipée	1	1
	Transformation selon délibération du conseil d'administration (au moins 5 ans de CDD peu importe la catégorie)		17
TOTAL		13	38

Commentaire :

Les 17 transformations supplémentaires de CDD en CDI sont issues de la délibération du 28/09/2022 du conseil d'administration de l'IFCE qui prévoit, notamment, une proposition de CDI au bout de cinq années de services (sans interruption supérieure à 4 mois) à l'IFCE, toutes catégories confondues.

Par cette délibération, l'établissement souhaite offrir une meilleure visibilité aux contractuels recrutés sur des postes pérennes et atténuer la précarité en proposant un premier contrat d'une durée de deux ans, renouvelable pour trois ans, puis proposer un CDI à l'issue des cinq ans.

L'IFCE peut accueillir directement en CDI des agents déjà en CDI provenant de la fonction publique au travers de la portabilité de CDI.

BDS FPE 005

Nombre de CDD transformés en CDI en application de l'article L332-4 du CGFP.

[retour index](#)

2021	Moment de la transformation		
	Succession de CDD pendant 6 ans sur des fonctions de même catégorie au sein de l'établissement	CDI au recrutement	Transformation anticipée
Fondement juridique de recrutement			
CDI		3	
L332-22	3		1
L332-6	2		
L332-7	3		
L332-22	1		

2022	Moment de la transformation			
	Succession de CDD pendant 6 ans sur des fonctions de même catégorie au sein de l'établissement	CDI au recrutement	Transformation anticipée	Transformation selon délibération du conseil d'administration (au moins 5 ans de CDD peu importe la catégorie)
Fondement juridique de recrutement				
CDI		2		
L332-22	5		1	5
L332-6	2			
L332-7	11			10
L332-22				2

2021	Moment de la transformation		
	Succession de CDD pendant 6 ans sur des fonctions de même catégorie au sein de l'établissement	CDI au recrutement	Transformation anticipée
Ancienneté			
moins d'1 an		3	
1 à 4 ans			1
5 à 9 ans	9		

2022	Moment de la transformation			
	Succession de CDD pendant 6 ans sur des fonctions de même catégorie au sein de l'établissement	CDI au recrutement	Transformation anticipée	Transformation selon délibération du conseil d'administration (au moins 5 ans de CDD peu importe la catégorie)
Ancienneté				
moins d'1 an		2		
1 à 4 ans			1	
5 à 9 ans	18			17

BDS FPE 007

Age moyen des effectifs en fonction sur emploi permanent.

[retour index](#)

Age moyen des effectifs sur emploi permanent		2021	2022
Sexe	Homme	51,1	50,6
	Femme	43,7	41,0
Catégorie	A	45,8	45,2
	B	49,8	50,1
	C	44,7	43,3
Type de contrat	CDD	35	34,3
	CDI	49,1	47,8
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent	51	51,3
	Contractuel sur emploi permanent	43,8	43,0
Moyenne		47,2	45,0

2021	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent	54,4	52,7	53,0	48,3	47,6	46,0
	Contractuel sur emploi permanent	46,9	49,4	36,0	41,5	47,0	40,5

2022	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent	53,9	53,4	53,0	47,5	48,5	46,8
	Contractuel sur emploi permanent	47,7	49,8	36,9	41,1	45,3	39,3

Commentaire :

L'écart est important entre la moyenne d'âge des agents titulaires, plus élevée que la moyenne dans la fonction publique (44 ans) et celle des contractuels, plus faible.
Cela s'explique notamment par les recrutements actuels qui voient beaucoup de contractuels postuler et être retenus (parfois aucune candidature de titulaire).

BDS FPE 009 [CSA MIN]

Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année.

[retour index](#)

Nombre d'agent fonctionnaires recrutés		2022
Sexe	Homme	4
	Femme	7
Catégorie	A	5
	B	6
	C	
Voie d'accès	Mis à disposition	
	Détachement	3
	Intégration directe	
	Recrutement direct (sans concours) dont PACTE	
	Concours, examen pro et sélection pro	
	Contrat	
	Travailleur handicapé	
	Mutation	8
	Réintégration	
	Transfert de compétence	
Emploi réservé		
Corps Grades	Administrateur Etat	1
	Attaché Administration	1
	Chef technicien	2
	Ing Div Agriculture Environ	2
	Ing Syst Inform et Comm	1
	Technicien	2
	Technicien principal	2
TOTAL	11	

Commentaire :

11 fonctionnaires recrutés en 2022 au regard de 28 contractuels, soit moins de 30% des recrutements.
Cette difficulté à attirer des fonctionnaires explique la croissance progressive de la part des contractuels au sein de l'IFCE au fil des ans.

2022			Sexe	
Catégorie	Corps/Grade	Voie d'accès	Femme	Homme
A	Attaché Administration	Détachement	1	
	Ing Div Agriculture Environ	Mutation	1	1
	Administrateur Etat	Détachement		1
	Ing Syst Inform et Comm	Mutation		1
B	Chef technicien	Mutation	1	
	Chef technicien	Détachement		1
	Technicien principal	Mutation	1	1
	Technicien	Mutation		2
C				

BDS FPE 010 [CSA MIN]

Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination.

[retour index](#)

Nombre d'agents nommés		2022
Sexe	Homme	1
	Femme	
Type d'emploi	DRH	1
Statut d'emploi avant prise de poste	Fonction publique	1
	Public (contractuel)	
	Privé (contractuel)	
TOTAL		1

2022		Sexe	
Statut avant	Type emploi	Femme	Homme
Fonction publique	DRH		1
	...		
Public (contractuel)	...		
	...		
Privé (contractuel)			

BDS FPE 013

Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année.

[retour index](#)

Nombre d'agents contractuels recrutés sur emploi permanent		2022
Sexe	Homme	7
	Femme	21
Catégorie	A	15
	B	7
	C	6
Type de contrat	CDD	21
	CDI	7
Durée des contrats	jusqu'à 1 an	1
	de 1 à 3 ans	20
	de 3 à 6 ans	
	au-delà de 6 ans	7
Fondement juridique de recrutement	L332-2	21
	CDI	7
TOTAL		28

Commentaire :

Les recrutements de contractuels au nombre de 28 représentent plus de 70% des entrées sur poste pérenne (11 titulaires).
La totalité des entrées de 39 est à rapprocher des sorties sur poste pérenne au nombre de 63, dont 20 départs en retraite.
75% de ces recrutements sont relatifs à des agents féminins.
La nouvelle politique de proposition de contrat initial de 2 ans est visible.

2022		Sexe	
Catégorie	Type contrat	Homme	Femme
A	CDD		12
	CDI	1	2
B	CDD	1	3
	CDI		3
C	CDD	4	1
	CDI	1	

2022		Sexe	
Type de contrat	Durée contrat	Homme	Femme
CDI	jusqu'à 1 an		
	de 1 à 3 ans		
	de 3 à 6 ans		
	au-delà de 6 ans	2	5
CDD	jusqu'à 1 an		1
	de 1 à 3 ans	5	15
	de 3 à 6 ans		
	au-delà de 6 ans		

BDS FPE 014

Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année.

[retour index](#)

Nombre d'agents contractuels recrutés sur emploi non permanent		2022
Sexe	Homme	2
	Femme	18
Statut d'emploi	Contractuel sur emploi non permanent	20
	Contrat aidés	
	Apprenti	9
Situation au regard du handicap (bénéficiaires de l'obligation d'emploi)	Les travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles	1
TOTAL		29

Commentaire :

Parmi ces 20 recrutements, 16 répondent à un accroissement temporaire d'activité

2022	Sexe	
Statut d'emploi	Homme	Femme
Contractuel sur emploi non permanent	2	18
Contrat aidés		
Apprenti	1	8

BDS FPE 021 Nombre de promouvables par grade.

[retour index](#)

Nombre de promouvables par grade		2021	2022
Sexe	Homme	112	98
	Femme	74	70
Âge (ans)	15 à 19		
	20 à 24		
	25 à 29		
	30 à 34	2	
	35 à 39	12	5
	40 à 44	28	25
	45 à 49	40	32
	50 à 54	42	40
	55 à 59	45	46
	60 à 64	16	18
	65 à 69	1	2
	+ 70		
MASA grade	AAP1	22	19
	ATT HC Ech SP	1	1
	ATT HC	1	
	ATT Pal	3	4
	Chef TK FTR	1	1
	Chef TK TEA	18	16
	Chef TK VA	5	7
	IAE HC	8	9
	IDAE	4	5
	IPEF	3	3
	SACE	5	6
	SACS	7	11
	TFR CS	1	1
	TS Pal TEA	31	32
TS Pal VA	14	17	
Educ	ADJEANES P1	1	1
	ATRF P1	20	6
	TRF CE	3	5
	TRF CS	14	8
Sport	PS Hors Classe	6	5
	PS Classe Exc	3	5
	PS Classe Exc Ech Spécial	1	1
Corps Propre	ATP1	14	5

Commentaire :

L'IFCE gère des agents en position normale d'activité ou en détachement de différents ministères chargé de l'agriculture, de l'éducation nationale, des sports et des armées.
L'IFCE gère en autonomie le corps propre des adjoints techniques.

Les conditions de promouvabilité sont variables selon les corps et les grades. Il faut distinguer les inscriptions au tableau d'avancement (changement de grade) et les inscriptions en liste d'aptitude (changement de corps). Ainsi ce sont plusieurs calendriers à respecter chaque année.

Les agents peuvent également passer des concours ou examens professionnels qui ne sont pas décomptés dans ces données.

L'IFCE se caractérise par une prédominance de la filière technique agricole.

Il est à noter qu'au fil des années, liée à une politique de requalification, le corps des adjoints techniques s'est nettement réduit. Suite à la promotion interne (changement de grade) dans ce même corps, il n'y a quasiment aujourd'hui que des adjoints techniques principaux de première classe.

BDS FPE 021bis Nombre de promus pour chaque grade.

[retour index](#)

Nombre de promus par grade		2021	2022
Sexe	Homme	17	14
	Femme	8	7
Âge (ans)	15 à 19		
	20 à 24		
	25 à 29		
	30 à 34		
	35 à 39		1
	40 à 44	3	3
	45 à 49	7	3
	50 à 54	5	5
	55 à 59	8	7
	60 à 64	2	2
	65 à 69		
+ 70			
MASA grade	AAP1	3	2
	ATT HC Ech SP		
	ATT HC		
	ATT Pal		1
	Chef TK FTR		
	Chef TK TEA	1	1
	Chef TK VA	1	
	IAE HC		
	IDAE		1
	IPEF		
	SACE		
	SACS		1
	TFR CS		1
	TS Pal TEA	6	5
TS Pal VA	2	3	
Educ	ADJEANES P1		1
	ATRF P1	1	1
	TRF CE	1	
	TRF CS	1	
Sport	PS Hors Classe	1	2
	PS Classe Exc		
	PS Classe Exc Ech Spécial		1
Corps Propre	ATP1	8	1

Commentaire :

En termes de promotion, les agents de l'IFCE sont soumis aux ratios promus/promouvables de leur ministère.

L'IFCE obtient un ratio entre 12 et 13% sur ces deux années pour les titulaires.

Les critères pris en compte comme la richesse du parcours professionnel expliquent un plus grand taux de promus pour les catégories d'âge supérieur.

L'IFCE, en tant qu'institut technique, obtient plus de promotions dans la filière technique, lié au plus grand nombre d'agents promouvables.

BDS FPE 023

Nombre de promouvables par corps.

[retour index](#)

Nombre de promouvables par		2021	2022
Sexe	Homme	119	96
	Femme	69	66
Âge (ans)	15 à 19		
	20 à 24		
	25 à 29		
	30 à 34	3	1
	35 à 39	17	15
	40 à 44	26	23
	45 à 49	33	21
	50 à 54	38	39
	55 à 59	46	35
	60 à 64	22	23
65 à 69	3	5	
+ 70			
MASA corps	SA	29	27
	ATTACHE	18	18
	TS	61	49
	AI	1	1
	IE	1	1
IAE	17	15	
Educ	TRF	29	22
	AI	20	17
	IE	2	2
Sport	CTPS	10	10

Commentaire :

L'IFCE gère des agents en position normale d'activité ou en détachement de différents ministères chargé de l'agriculture, de l'éducation nationale, des sports et des armées.
L'IFCE gère en autonomie le corps propre des adjoints techniques.

Les conditions de promouvabilité sont variables selon les corps et les grades. Il faut distinguer les inscriptions au tableau d'avancement (changement de grade) et les inscriptions en liste d'aptitude (changement de corps).
Ainsi ce sont plusieurs calendriers à respecter chaque année.

Les agents peuvent également passer des concours ou examens professionnels qui ne sont pas décomptés dans ces données.

L'IFCE se caractérise par une prédominance de la filière technique agricole.

Suite au plan de requalification mis en place avec le ministère de l'agriculture, plusieurs dizaines d'adjoints techniques ont été promus dans le corps des techniciens supérieurs dans les années antérieures.

BDS FPE 023bis

Nombre de promus pour chaque corps.

[retour index](#)

Nombre de promus par corps		2021	2022
Sexe	Homme	8	3
	Femme	3	2
Âge (ans)	15 à 19		
	20 à 24		
	25 à 29		
	30 à 34		
	35 à 39	2	3
	40 à 44	2	1
	45 à 49	2	
	50 à 54	1	
	55 à 59	4	1
	60 à 64		
65 à 69			
+ 70			
MASA corps	SA	1	1
	ATTACHE		0
	TS	10	3
	AI		0
	IE		0
	IAE		0
Educ	TRF		1
	AI		0
	IE		0
Sport	CTPS		0

Commentaire :

En termes de promotion (changement de corps), les agents de l'IDCE entrent dans les ratios promus/promouvables de leur ministère.

Le ratio est passé de 6% en 2021 à 3% en 2022 pour les titulaires, lié directement à la fin du plan de requalification se traduisant par une réduction du nombre d'agents promus dans le corps des techniciens supérieurs.

Le passage de concours reste la voie principale pour un changement de corps. A noter qu'il s'accompagne, pour la catégorie A, d'une mobilité obligatoire.

BDS FPE 026

Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ.

[retour index](#)

Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions		2022
Sexe	Homme	38
	Femme	30
Catégorie	A	24
	B	19
	C	25
Age	15 à 19	
	20 à 24	7
	25 à 29	7
	30 à 34	7
	35 à 39	2
	40 à 44	7
	45 à 49	5
	50 à 54	3
	55 à 59	4
	60 à 64	21
65 à 69	5	
Motif de départ	Retraite	20
	Démission	13
	Abandon de poste	1
	Départ volontaire	1
	Fin de contrat	17
	Détachement	1
	Mobilité	5
	Disponibilité	2
	Congés sans solde	2
	Rupture conventionnelle	6
TOTAL		68

Commentaire :

Comparé à l'année 2021, l'année 2022 marque le pas en terme de départs d'agents, passant de 89 à 68. Les fins de contrat ont baissé ainsi que les démissions, que l'on peut sans doute associer à la nouvelle politique mise en oeuvre en 2022 pour davantage fidéliser les contractuels (CDD de 2 ans, puis de 3 ans et CDIisation possible à partir de 5 ans).

2022	Statut	Fonctionnaire sur emploi permanent		Contractuel sur emploi permanent		Contractuel sur emploi non permanent		Apprentis	
	Catégorie	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Motif de départ	Retraite	11	3	3	3				
	Démission			4	9				
	Abandon de poste			1					
	Départ volontaire	1							
	Fin de contrat			4	8	2	3	2	4
	Détachement	1							
	Mobilité	3	1		1				
	Disponibilité	2							
	Congés sans solde				2				
	Rupture conventionnelle	4			2				

2022	Statut	Fonctionnaire sur emploi permanent			Contractuel sur emploi permanent			Contractuel sur emploi non permanent			Apprentis
	Catégorie	A	B	C	A	B	C	A	B	C	
Motif de départ	Retraite	2	8	4	5	1					
	Démission				10		3				
	Abandon de poste						1				
	Départ volontaire			1							
	Fin de contrat				3	2	7			5	6
	Détachement			1							
	Mobilité	1	3			1					
	Disponibilité		1	1							
	Congés sans solde					1	1				
	Rupture conventionnelle	1	2	1	2						

BDS FPE 028

Nombre d'agents formés dont :

- ayant suivi au moins une formation statutaire ;
- ayant suivi au moins une formation professionnelle continue ;
- dont ayant suivi au moins une formation professionnelle via une formation à distance ;
- dont ayant suivi au moins une formation professionnelle continue via l'utilisation du CPF.

[retour index](#)

Nombre d'agents formés		2021	2022
Sexe	Homme	136	187
	Femme	199	224
Catégorie	A	122	146
	B	129	188
	C	84	77
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent		227
	Contractuel sur emploi permanent		181
	Contractuel sur emploi non permanent		2
	Apprenti		1
TOTAL		335	411

Commentaire :

L'effort de formation de l'établissement est important puisque 411 agents ont suivi au moins une formation, soit 66 % des effectifs physiques et une progression de +22,7% par rapport à 2021.

L'année 2021 était encore fortement impactée par la pandémie COVID19 et de nombreuses

2022	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent	23	93	17	27	44	23
	Contractuel sur emploi permanent	32	16	5	62	35	31
	Contractuel sur emploi non permanent				2		
	Apprenti			1			

BDS FPE 029

Dépenses de formation en titre 2 des agents durant leur formation

[retour index](#)

Dépenses de formation titre 2		2021	2022
Sexe	Homme	145 715 €	253 441 €
	Femme	297 957 €	346 816 €
Catégorie	A	166 057 €	289 338 €
	B	183 893 €	254 975 €
	C	93 723 €	55 945 €
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent		364 743 €
	Contractuel sur emploi permanent		234 645 €
	Contractuel sur emploi non permanent		557 €
	Apprenti		312 €
TOTAL		443 672 €	600 257 €

Commentaire :

Le titre 2 correspond aux dépenses de personnel hors coûts pédagogiques liés aux formations (frais de déplacements et d'hébergements et coûts salariaux des agents pendant la formation).

L'IFCE poursuit son effort budgétaire en termes de formation, d'une part pour assurer la montée en compétences nécessaires dans le cadre de l'évolution des métiers de l'établissement et, d'autre part, pour accompagner les départs liés à la restructuration.

Dépenses de formation titre 2

2022	Sexe	Homme	Femme
Catégorie	A	100 267,66 €	189 070,69 €
	B	135 101,11 €	119 873,53 €
	C	18 072,56 €	37 872,47 €

2021	Sexe	Homme	Femme
Catégorie	A	49 655,79 €	116 400,72 €
	B	57 351,38 €	126 541,95 €
	C	38 707,95 €	55 014,71 €

2022	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
	Fonctionnaire sur emploi permanent	31 235,14 €	120 128,88 €	15 629,18 €	95 248,03 €	81 002,41 €	21 499,85 €
	Contractuel sur emploi permanent	69 032,52 €	14 972,23 €	2 131,22 €	93 266,09 €	38 871,12 €	16 372,62 €
	Contractuel sur emploi non permanent				556,56 €		
	Apprenti			312,16 €			

BDS FPE 029

Dépenses de formation en titre 3 des agents durant leur formation

[retour index](#)

Dépenses de formation titre 3		2021	2022
Sexe	Homme	107 176 €	182 100 €
	Femme	165 983 €	279 123 €
Catégorie	A	134 432 €	222 934 €
	B	78 947 €	174 303 €
	C	59 780 €	63 986 €
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent		213 601 €
	Contractuel sur emploi permanent		244 566 €
	Contractuel sur emploi non permanent		2 707 €
	Apprenti		349 €
TOTAL		273 159 €	461 223 €

Commentaire :

Le titre 3 correspond aux dépenses de fonctionnement :
uniquement les coûts pédagogiques des formations.

Les dépenses de formation augmentent de 68% par rapport à 2021, ce qui s'explique principalement par le rattrapage des actions non réalisées en 2021 (impactée par la pandémie), une augmentation du budget alloué à l'apprentissage et une hausse des formations en santé sécurité et qualité de vie au travail (sensibilisation aux risques

Dépenses de formation titre 3

2022	Sexe	Homme	Femme
Catégorie	A	78 288,13 €	144 646,30 €
	B	85 105,45 €	89 197,68 €
	C	18 706,78 €	45 279,50 €

Commentaire :

Le coût global de la formation (titre 2 + titre 3) s'élève à 1 061 480 € pour 2022, soit une augmentation de 48% par rapport à 2021.

2021	Sexe	Homme	Femme
Catégorie	A	53 292,70 €	81 139,49 €
	B	32 938,76 €	46 008,23 €
	C	20 944,61 €	38 835,24 €

2022	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
	Fonctionnaire sur emploi permanent	17 319,39 €	69 305,54 €	16 434,09 €	42 366,33 €	46 580,79 €	21 595,04 €
	Contractuel sur emploi permanent	60 968,73 €	15 799,91 €	1 923,31 €	99 573,16 €	42 616,89 €	23 684,47 €
	Contractuel sur emploi non permanent				2 706,80 €		
	Apprenti			349,38 €			

BDS FPE 030 Nombre de jours de formation suivis

[retour index](#)

Nombre de jours de formation		2021	2022
Sexe	Homme	416	442
	Femme	955	1045
Catégorie	A	432	698
	B	566	551
	C	373	238
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent		786
	Contractuel sur emploi permanent		695
	Contractuel sur emploi non permanent		4
	Apprenti		2
TOTAL		1371	1487

2022	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent	62	215	26	243	165	75
	Contractuel sur emploi permanent	97	35	4	291	136	132
	Contractuel sur emploi non permanent				4		
	Apprenti			2			

2022	Sexe	Homme	Femme
Catégorie	A	159	539
	B	251	300
	C	32	206

2021	Sexe	Homme	Femme
Catégorie	A	118	314
	B	175	391
	C	123	250

- BDS FPE 030 bis**
Nombre de stagiaires en formation dont
- formation statutaire ;
 - formation continue ;
 - préparation aux concours et examens ;
 - réalisation de bilans de compétences ;
 - validation des acquis de l'expérience (VAE) ;
 - congé de formation professionnelle ;
 - période de professionnalisation.

[retour index](#)

Nombre de stagiaires en formation		2021	2022
Sexe	Homme	199	396
	Femme	348	500
Catégorie	A	201	309
	B	204	462
	C	142	125
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent		527
	Contractuel sur emploi permanent		366
	Contractuel sur emploi non permanent		2
	Apprenti		1
Formation	formation statutaire	0	0
	formation continue	502	853
	préparation aux concours et examens	33	30
	réalisation de bilans de compétences	12	13
	validation des acquis de l'expérience (VAE)	0	0
	congé de formation professionnelle	0	0
	période de professionnalisation	0	0
TOTAL		547	896

Commentaire :

Un stagiaire est un agent participant à une session de formation. Un agent peut donc être comptabilisé plusieurs fois, s'il a suivi plusieurs formations.

2022	Sexe	Homme	Femme
Catégorie	A	106	203
	B	254	208
	C	36	89

2021	Sexe	Homme	Femme
Catégorie	A	63	138
	B	104	100
	C	32	110

2022	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent	38	221	26	60	140	42
	Contractuel sur emploi permanent	68	33	9	141	68	47
	Contractuel sur emploi non permanent				2		
	Apprenti			1			

BDS FPE 032 [CSA MIN]

Masse salariale en euros : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions).

[retour index](#)

Masse salariale (€)	2021	2022
Titulaires	21 756 102 €	21 345 472 €
Contractuels	13 113 419 €	13 110 163 €
Dont hors plafond	511 140 €	549 787 €
Autres dépenses de personnel	3 974 107 €	3 751 812 €
Dont chômage	478 780 €	450 979 €
Dont vacations	3 341 €	846 €
Masse salariale exécutée	38 843 628 €	38 207 448 €

Commentaire :

La diminution de masse salariale (-1,6%) entre 2021 et 2022 s'explique par une baisse des effectifs importante (- 6%), toutefois ralentie par la hausse de la valeur du point d'indice de 3,5% à compter de juillet 2022, la revalorisation de la prime de fin d'année des contractuels (de 380€ à 570€) et la prise en charge forfaitaire du remboursement de la mutuelle santé (15€/mois).

BDS FPE 033 [CSA MIN]

Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées, pour les employeurs concernés par l'article 37 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique.

[retour index](#)

	2021	2022
Masse salariale brute annuelle 10 plus hautes rémunérations (€)	1 004 085 €	978 134 €
Nombre hommes	5	6
Nombre femmes	5	4

Commentaire :

Ces agents les mieux rémunérés représentent 1,6% des effectifs pour 2,6% de la masse salariale. L'équilibre F/H est bien respecté parmi ces 10 plus hautes rémunérations de l'IFCE.

BDS FPE 034 [CSA MIN]

Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA.

[retour index](#)

Nombre d'agent bénéficiant de la GIPA		2021	2022
Sexe	Femme	2	13
	Homme	1	31
Catégorie hiérarchique	A	2	7
	B	1	28
	C	0	9
TOTAL		3	44

Commentaire :

La garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) a pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat si la rémunération des agents a peu augmenté au cours des quatre dernières années.

L'augmentation très nette de la GIPA depuis 2020 est associée à la montée de l'inflation :

+ 0,5% en 2020

+ 1,6% en 2021

+ 5,2% en 2022

Cette accélération explique le passage de 3 à 44 bénéficiaires de 2021 à 2022.

BDS FPE 035 [CSA MIN]

Distribution des rémunérations nettes (déciles) pour les agents sur emploi permanent rémunérés au cours de l'année.

[retour index](#)

2021		Sexe	
		Homme	Femme
Rémunérations nettes avant P.A.S (€)	D1	50 274 €	53 105 €
	D2	34 400 €	34 844 €
	D3	29 940 €	29 982 €
	D4	27 850 €	27 798 €
	D5	25 735 €	25 889 €
	D6	22 922 €	23 023 €
	D7	19 138 €	19 680 €
	D8	15 768 €	15 845 €
	D9	5 666 €	4 852 €

2022		Sexe	
		Homme	Femme
Rémunérations nettes avant P.A.S (€)	D1	56 766 €	51 943 €
	D2	36 470 €	37 097 €
	D3	32 002 €	32 130 €
	D4	29 658 €	29 478 €
	D5	27 791 €	27 659 €
	D6	25 131 €	24 952 €
	D7	21 605 €	21 704 €
	D8	18 461 €	17 826 €
	D9	7 469 €	11 214 €

Commentaire :

La rémunération nette avant prélèvement à la source est la rémunération brute à laquelle les charges salariales sont soustraites.

La rémunération englobe tout ce qui est perçu par l'agent de façon indiciaire et indemnitaire, mais aussi les allocations, sujétions et primes.

La rémunération versée pour un agent en 2023 est fonction de sa date d'entrée, de sa quotité de travail et de nombreux autres facteurs pouvant influencer la rémunération perçue (ex : maladie, disponibilité). C'est pourquoi le dernier décile (D9) englobe des cas particuliers pouvant expliquer ce faible montant.

L'évolution de 2021 à 2022 traduit une croissance quasi généralisée des rémunérations par décile, s'expliquant au travers de plusieurs facteurs :

- la hausse de la valeur du point (+3,5% à compter de juillet 2022)
- le glissement vieillesse technicité (GVT) : avancements de grade, changement de corps, avancement d'échelon des titulaires et les lignes directrices de gestion à titre indicatif de rémunération des contractuels de l'Ifce
- différentes indemnités : remboursement forfaitaire mutuelle santé, forfait mobilité durable, forfait télétravail

Il est à noter que l'équilibre H/F est globalement bien respecté au sein de chaque décile.

BDS FPE 036

Total des rémunérations annuelles brutes versées pour les agents sur emploi permanent rémunérés au cours de l'année dont :

- Pour les fonctionnaires ou magistrats, militaires, traitement indiciaire ;
- Primes et indemnités

: dont pour les fonctionnaires ou magistrats, militaires, NBI, primes de feu des pompiers, primes de sujétion des aides-soignants (comptant pour la retraite de fonctionnaires)

: dont heures supplémentaires ; dont indemnité de résidence ; dont supplément familial de traitement.

[retour index](#)

Total rémunérations brutes des emplois permanents (€)		2021	2022
Sexe	Femme	11 267 747 €	11 437 388 €
	Homme	12 116 009 €	11 723 487 €
Catégorie	A	9 775 078 €	9 862 410 €
	B	9 354 583 €	9 301 851 €
	C	4 254 095 €	3 996 615 €
Âge (ans)	15 à 19	6 187 €	néant
	20 à 24	372 698 €	151 248 €
	25 à 29	982 274 €	1 068 800 €
	30 à 34	1 362 876 €	1 419 101 €
	35 à 39	1 747 283 €	1 484 818 €
	40 à 44	3 202 840 €	3 121 666 €
	45 à 49	3 631 193 €	3 848 165 €
	50 à 54	3 629 622 €	3 718 282 €
	55 à 59	5 484 342 €	4 948 417 €
	60 à 64	2 753 012 €	3 185 888 €
	65 à 69	211 428 €	214 492 €
	+ 70		
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent	13 869 809 €	13 614 491 €
	Contractuel sur emploi permanent	9 513 947 €	9 546 385 €
Total rémunérations brutes des emplois permanents (€)		23 383 756 €	23 160 876 €

Commentaire :

La rémunération brute englobe la part indiciaire, indemnitaire et autres indemnités ou allocations. Elle ne prend pas en compte les charges patronales.

La rémunération versée pour un agent en 2023 est fonction de sa date d'entrée, de sa quotité de travail et de nombreux autres facteurs pouvant influencer la rémunération perçue (ex : maladie, disponibilité).

Le rapprochement de ce tableau avec celui des effectifs en ETPt confirme que la baisse des effectifs ne s'est pas traduit par une baisse équivalente en termes de rémunération. Ceci est lié à la politique sociale de l'établissement et aux mesures gouvernementales.

Les titulaires représentent 55% des effectifs en ETPt pour 59% de la rémunération brute versée, sachant que l'âge moyen des titulaires est supérieur à celui des contractuels.

BDS FPE 036

Total des rémunérations annuelles brutes versées pour les agents sur emploi permanent rémunérés au cours de l'année dont :

- Pour les fonctionnaires ou magistrats, militaires, traitement indiciaire ;
- Primes et indemnités

: dont pour les fonctionnaires ou magistrats, militaires, NBI, primes de feu des pompiers, primes de sujétion des aides-soignants (comptant pour la retraite de fonctionnaires)

: dont heures supplémentaires ; dont indemnité de résidence ; dont supplément familial de traitement.

[retour index](#)

2021	Statut	Fonctionnaire sur emploi permanent			Contractuel sur emploi permanent		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Sexe	Âge (ans)						
Homme	15 à 19						
	20 à 24				42 988 €	5 175 €	18 759 €
	25 à 29	25 546 €	28 955 €		92 479 €	21 186 €	62 726 €
	30 à 34		36 600 €	31 315 €	238 510 €	51 601 €	64 298 €
	35 à 39	84 873 €	58 388 €	131 394 €	87 154 €	25 122 €	46 179 €
	40 à 44	175 443 €	513 501 €	48 041 €	380 562 €	51 097 €	
	45 à 49	211 022 €	1 080 221 €	333 954 €	103 809 €	108 921 €	20 532 €
	50 à 54	177 494 €	1 064 099 €	293 512 €	324 655 €	114 201 €	43 897 €
	55 à 59	1 111 383 €	1 437 227 €	546 330 €	502 698 €	214 232 €	19 894 €
	60 à 64	544 117 €	681 405 €	227 665 €	392 785 €	61 122 €	1 208 €
	65 à 69	51 946 €	50 711 €		75 074 €		
+ 70							
Femme	15 à 19					4 139 €	2 048 €
	20 à 24	11 255 €			90 599 €	35 678 €	168 242 €
	25 à 29	10 943 €	30 630 €		498 707 €	71 875 €	139 227 €
	30 à 34	13 698 €	68 866 €	35 071 €	444 599 €	191 234 €	187 083 €
	35 à 39	386 742 €	115 198 €	145 891 €	445 068 €	84 201 €	137 071 €
	40 à 44	204 122 €	409 353 €	441 059 €	501 260 €	252 205 €	226 197 €
	45 à 49	153 026 €	587 945 €	236 735 €	466 665 €	222 679 €	105 685 €
	50 à 54	218 245 €	484 274 €	112 254 €	267 625 €	433 889 €	95 476 €
	55 à 59	350 373 €	305 412 €	100 902 €	462 379 €	288 824 €	144 688 €
	60 à 64	361 201 €	80 546 €	28 781 €	263 482 €	83 868 €	26 833 €
	65 à 69	995 €		31 146 €	1 556 €		
+ 70							

2022	Statut	Fonctionnaire sur emploi permanent			Contractuel sur emploi permanent		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Sexe	Âge (ans)						
Homme	15 à 19						
	20 à 24						1 707 €
	25 à 29	42 173 €	33 337 €		99 808 €	31 087 €	27 229 €
	30 à 34		38 578 €	34 078 €	175 565 €	28 137 €	72 969 €
	35 à 39	46 996 €	110 692 €	30 803 €	173 574 €	27 591 €	59 348 €
	40 à 44	156 858 €	404 913 €	117 472 €	385 676 €	86 633 €	13 163 €
	45 à 49	303 777 €	892 595 €	272 439 €	135 660 €	73 570 €	23 426 €
	50 à 54	136 722 €	1 145 081 €	302 023 €	299 208 €	131 907 €	
	55 à 59	704 563 €	1 471 451 €	393 225 €	388 344 €	222 690 €	10 205 €
	60 à 64	974 079 €	705 320 €	206 005 €	517 521 €	61 425 €	
	65 à 69		74 633 €	33 248 €	45 982 €		
+ 70							
Femme	15 à 19						
	20 à 24				3 607 €	35 146 €	110 788 €
	25 à 29	71 079 €	31 425 €		450 257 €	60 800 €	221 606 €
	30 à 34	41 634 €	69 246 €	29 013 €	531 302 €	199 537 €	199 042 €
	35 à 39	236 890 €	97 695 €	155 743 €	340 105 €	78 763 €	126 618 €
	40 à 44	310 639 €	419 461 €	328 895 €	510 623 €	163 522 €	223 812 €
	45 à 49	248 427 €	589 687 €	300 096 €	657 054 €	215 792 €	135 643 €
	50 à 54	239 057 €	473 624 €	180 837 €	340 575 €	338 571 €	130 676 €
	55 à 59	427 299 €	275 150 €	53 631 €	394 418 €	467 712 €	139 727 €
	60 à 64	223 531 €	107 389 €	29 537 €	232 223 €	104 173 €	24 685 €
	65 à 69		34 518 €	8 926 €	17 184 €		
+ 70							

BDS FPE 038

Nombre de mois de personnes physiques payées pour les agents sur emploi permanent rémunérés au cours de l'année.

[retour index](#)

Nombre de mois de personnes physiques payées (emploi permanent)		2021	2022	2021	2022
				Hors plafond	Hors plafond
Sexe	Homme	3435,6	3250,7		
	Femme	3758,4	3736,7	103,8	133,3
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent	3991,2	3847,6		
	Contractuel sur emploi permanent	3202,8	3139,8	103,8	133,3
TOTAL		7194,0	6987,4	103,8	133,3

Commentaire :

Les emplois permanents représentent environ 96% de la totalité de la présence IFCE.
La réduction des effectifs entre 2022 et 2021 s'illustre sur ce tableau de manière identique à celui des ETPT.

BDS FPE 040
Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés au cours de l'année
[retour index](#)

Total rémunérations brutes sur autres catégories d'emploi (€)		2021	2022
Sexe	Homme	56 279 €	93 054 €
	Femme	266 080 €	376 080 €
Statut d'emploi	Contractuel sur emploi non permanent	180 051 €	303 826 €
	Contrat aidés		
	Apprenti	142 308 €	165 308 €
TOTAL		322 359 €	469 134 €

CROISEMENTS

2021	Sexe	
Statut d'emploi	Homme	Femme
Contractuel sur emploi non permanent	7 178 €	172 873 €
Contrat aidés		
Apprenti	49 101 €	93 207 €

2022	Sexe	
Statut d'emploi	Homme	Femme
Contractuel sur emploi non permanent	40 996 €	262 830 €
Contrat aidés		
Apprenti	52 058 €	113 250 €

Commentaire :

S'agissant uniquement de contractuels ou apprentis en emploi non permanent, la rémunération est basée quasi exclusivement sur l'indiciaire. Elle ne prend pas en compte les charges patronales. La rémunération versée pour un agent en 2023 est fonction de sa date d'entrée et de sa quotité de travail.

La rémunération des apprentis est basée sur un % du SMIC variable selon l'âge, le niveau de diplôme, et le nombre d'années. Le SMIC a augmenté de 0,9 % en janvier 2022, de 2,65 % en mai 2022, puis de 2,01 % en août 2022.

La valeur du point d'indice a quant à elle augmenté de 3,5% en juillet 2022.

Ces 4% d'emplois non permanent ne représentent qu'un peu plus de 2 % de la rémunération brute des agents de l'IFCE.

BDS FPE 042

Nombre de mois de personnes physiques payées pour les agents des autres catégories et statuts rémunérés au cours de l'année.

[retour index](#)

Nombre de mois de personnes physiques payées (autres emploi)		2021	2022
Sexe	Homme	28,1	63,5
	Femme	229,1	216,3
Statut d'emploi	Contractuel sur emploi non permanent	195,5	148,5
	Contrat aidés		
	Apprenti	61,8	131,3
TOTAL		257,2	279,8

2021	Sexe	
Statut d'emploi	Homme	Femme
Contractuel sur emploi non permanent	19,8	187,1
Contrat aidés		
Apprenti	8,3	42,0

2022	Sexe	
Statut d'emploi	Homme	Femme
Contractuel sur emploi non permanent	21,4	127,2
Contrat aidés		
Apprenti	42,1	89,2

Commentaire :

Les emplois non permanents représentent environ 4% de la totalité de la présence IFCE.
Ils sont majoritairement occupés par des femmes.
2022 a été marqué par un doublement du nombre de mois d'apprentis, qui explique la hausse de recours à ces emplois non permanents.

BDS FPE 043-046

Risques professionnels

[retour index](#)

	2022	
	Avec arrêt	Sans arrêt
Nombre d'accidents de travail	23	20
Nombre d'accidents de trajet	2	0

Commentaire :

Le nombre d'accidents du travail qui avait amorcé une hausse en 2021, connaît de nouveau une baisse pour atteindre un niveau en deçà des cinq années précédentes, hors période Covid.

Nombre d'accidents mortels imputables au service : 0

Nombre d'accidents ou de maladies ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité temporaire : 0

Nombre d'accidents ou de maladies ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité définitive : 0

Nombre de nouvelles incapacités permanentes suite à un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle : 0

BDS FPE 047-052 Dispositif de signalement

[retour index](#)

MOTIFS	Discrimination						Agissements sexistes						Harcèlement sexuel						Harcèlement moral					
	Homme			Femme			Homme			Femme			Homme			Femme			Homme			Femme		
CATEGORIES	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Nombre de saisine 2022	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Discrimination	Agissements sexistes	Harcèlement sexuel	Harcèlement moral
Nombre de reconnaissance de faute inexcusable de l'employeur 2022	0	0	0	0

BDS FPE 055-058

Suicides

[retour index](#)

ANNEES	2022
Nombre de suicides reconnus imputables au service	0
Nombre de tentatives de suicides reconnus imputable au service	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu du travail	0
Nombre de tentatives de suicides intervenues sur le lieu de travail	0

BDS FPE 059-063 Acteurs de la prévention

[retour index](#)

ANNEES	2022
Nombre d'assistants de prévention	16
Nombre de conseillers de prévention	0
Nombre d'acteurs de la prévention ayant pris leur fonction au cours de l'année	1

FORMATION DES ACTEURS DE LA PREVENTION AU COURS DE L'ANNEE 2022

FORMATION	INITIALE	CONTINUE
Nombre d'assistants de prévention		15
Nombre de conseillers de prévention	0	0
Nombre d'agents du département prévention	0	3

FORMATION DELIVREE PAR	ISST	Formateur interne	Formateur externe
Formation initiale à destination des AP ou CP			X

Commentaire :

L'année 2022 a été marquée par l'arrivée, fin septembre, d'un nouveau responsable du département prévention, sécurité au travail.

Dans le cadre du déploiement du plan qualité de vie au travail et prévention des risques psychosociaux (RPS), l'ensemble des assistants de prévention a été formé à la prévention des RPS.

BDS FPE 085-087

Signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait

[retour index](#)

	Avec inscription au registre	Avec saisine de l'inspection du travail
Nombre de signalements d'un danger grave et imminent	0	0

	Motifs	Reconnues par l'administration	
		OUI	NON
Droit de retrait			

NOMBRE DE REGISTRES DE SANTE SECURITE AU TRAVAIL : 16

BDS FPE 115-121

Inspections

[retour index](#)

Nombre de recours à l'ISST suite à désaccord sérieux entre chef de service et la FS : 0

	A l'initiative de l'ISST	A l'initiative de la FSE	A l'initiative du chef de service
Nombre de recours à l'inspection du travail	0	0	0

Nombre de rapports transmis par l'inspection du travail au ministre suite à un désaccord avec le chef de service : 0

Nombre de visites de contrôle réalisées par l'ISST : 0

Nombre de déclarations de dérogation concernant les mineurs effectuant des travaux dits "réglementés" : 0

Nombre de rapports d'inspection transmis par les ISST : 0

Nombre de réponse de l'administration aux rapports des ISST : 0

BDS FPE 122-126 Formation SST et DUERP

[retour index](#)

FORMATION SST

TYPES DE FORMATION	EFFECTIF
Equipiers de première intervention	65
Habilitation électrique personnel électricien	2
Habilitation électrique personnel non électricien	8
CACES initial et recyclage	7
Secourisme - Maintien des compétences	63
Secourisme - Initial	15
Risques psychosociaux	147

Nombre de formations SST suite à évènement grave : 0

Commentaire :

La majorité des formations délivrées en matière de prévention et de sécurité au travail est liée aux obligations réglementaires de l'employeur.

Dans le cadre du déploiement du plan qualité de vie au travail et prévention des risques psychosociaux, un effort conséquent a été fait sur la formation des managers, représentants du personnel et assistants de prévention.

A ce jour, il existe 17 documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP) dont trois ont été mis à jour courant 2022. Il manque actuellement les DUERP des sites de Gelos, d'Uzès, de Rambouillet et de la délégation territoriale Auvergne Rhône-Alpes.

DUERP

Nombre de service ayant un DUERP	17
Nombre de service ayant un DUERP mis à jour annuellement	3
Nombre de service ayant un DUERP intégrant les RPS	17
Nombre de service sans DUERP	4

Taux de réalisation du programme annuel de prévention des risques :

Nombre de documents de traçabilité des expositions professionnelles, dont amiante :

BDS FPE 133-139 Médecine de prévention

[retour index](#)

Organisation des services de médecine de prévention :

	Nombre	ETP
Service de médecine de prévention interne	1	0,5
Service commun à plusieurs administrations	1	
Service de santé interprofessionnel	2	
Service de santé au travail en agriculture	7	
Autre : médecin généraliste, médecin du travail	1	
Non couvert	0	
Total	12	0,5

Commentaire :

L'ensemble des agents est couvert par la médecine du travail. Il est à noter l'arrivée d'un médecin du travail coordinateur en mars 2022.

Nombre d'agents couverts : 617

Nombre de visites de site réalisés par le médecin du travail ou membre de l'équipe pluridisciplinaire : 4

Nombre de rapports de médecins du travail transmis aux conseils médicaux :

Nombre d'agents bénéficiant d'un suivi médical post professionnel : 0

Nombre d'agents entrés dans un suivi médical post professionnel : 0

Nombre d'actes de suivi médical post professionnel, dont amiante : 0

BDS FPE 147

Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail.

[retour index](#)

Nombre d'agents		2021	2022
Sexe	Homme	89	109
	Femme	194	234
Catégorie	A	125	148
	B	120	146
	C	38	49
Âge (ans)	15 à 19		
	20 à 24	3	3
	25 à 29	21	23
	30 à 34	26	27
	35 à 39	28	27
	40 à 44	53	59
	45 à 49	46	64
	50 à 54	39	52
	55 à 59	46	60
	60 à 64	20	27
65 à 69	1	1	
+ de 70			
Métier	...		
	...		
	...		
TOTAL		283	343
Apprentis		3	5

Commentaire :

Durant le COVID, le télétravail a été une pratique obligatoire pour tous les métiers ne nécessitant pas une présence physique.

Le télétravail s'est donc fortement étendu avec en 2022 plus de 50% de télétravailleurs à l'IFCE.

Pratiqué par toutes les catégories d'agents, il est toutefois plus représenté pour les catégories A et B.

Toutes les catégories d'âge sont présentes dans la pratique du télétravail.

Nombre agents 2021	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge	15 à 19						
	20 à 24				2	1	
	25 à 29	4	1		13		3
	30 à 34	5			12	5	4
	35 à 39	3	1		17	4	3
	40 à 44	7	6		12	15	13
	45 à 49	2	11	2	9	14	8
	50 à 54	4	10		5	18	2
	55 à 59	9	12	1	10	12	2
	60 à 64	5	5		6	4	
	65 à 69		1				
	+ de 70 ans						

CROISEMENT

Nombre agents 2022	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge	15 à 19						
	20 à 24				1	1	1
	25 à 29	2	1		15	2	3
	30 à 34	4			14	7	2
	35 à 39	4	1		12	5	5
	40 à 44	7	9		17	13	13
	45 à 49	4	13	1	19	17	10
	50 à 54	3	15	1	10	18	5
	55 à 59	11	15	1	12	16	5
	60 à 64	8	8	1	5	4	1
	65 à 69					1	
	+ de 70 ans						

BDS FPE 153

Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre : sur emploi à temps complet

(à temps plein ; à temps partiel de droit, par quotité de travail ; à temps partiel sur autorisation, par quotité de travail),
sur emploi à temps incomplet par tranche de durée hebdomadaire du travail.

[retour index](#)

Nombre d'agents		2021								2022							
		Autre	Temps partiel					Temps plein	Total	Autre	Temps partiel					Temps plein	Total
			50	60	70	80	90				100	50	60	70	80		
Sexe	Homme		2	1	1	5		289	298		3			4		271	278
	Femme		6	0	1	29	9	306	351		7	0	0	24	8	325	364
Catégorie	A		1		2	16	4	183	206		2		0	12	5	189	208
	B		4	1		8	3	256	272		4			7	3	249	263
	C		0	3	0			10	2	146		4	0		9		145
Âge (ans)	15 à 19							2	2							3	3
	20 à 24							26	26							25	25
	25 à 29					1		39	40					1		44	45
	30 à 34					3		49	52		2			3		45	50
	35 à 39					12		41	53					5		40	45
	40 à 44			0	1	7	2	81	91			0	0	9	2	79	90
	45 à 49		2			7	4	92	105		2			6	4	94	106
	50 à 54		1			1	3	95	100					1	2	99	102
	55 à 59		4	1		2		120	127		5			2		114	121
	60 à 64		1		1	1		47	50		1			1		49	51
	65 à 69							3	3					0		4	4
+ 70								0								0	
Statut d'emploi	Fonctionnaire sur emploi permanent		2	1		14	2	323	342		2	0		13	1	309	325
	Contractuel sur emploi permanent		6	2	19	7	250		284		8	0	0	15	7	248	278
	Contractuel sur emploi non permanent					1	12		13							26	26
	Contrat aidés								0								0
	Apprenti						10		10							13	13
TOTAL			8	1	2	34	9	595	649		10	0	0	28	8	596	642

Commentaire :

7 à 8% des agents de l'IFCE recourent à un temps partiel. Ce sont principalement des femmes (85%) qui pratiquent un temps partiel avec le choix du 80% majoritairement. Toutes les catégories sont représentées. La tranche d'âge 30 à 49 ans est prédominante.

BDS FPE 159

Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre, dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année.

[retour index](#)

Nombre de CET ouverts		2021	2022
Sexe	Homme	238	241
	Femme	270	276
Catégorie	A	175	184
	B	211	207
	C	122	126
Âge (ans)	15 à 19	0	0
	20 à 24	3	3
	25 à 29	14	19
	30 à 34	35	37
	35 à 39	37	38
	40 à 44	80	80
	45 à 49	77	78
	50 à 54	90	94
	55 à 59	104	105
	60 à 64	61	57
	65 à 69	7	6
+ de 70	0	0	
TOTAL		508	517

Commentaire :

80 % des agents de l'IFCE possèdent un compte épargne temps en 2022.
Majoritairement des catégorie B et des agents de plus de 40 ans.
La tranche d'âge 55 à 59 ans est prédominante.

2021	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19	0	0	0	0	0	0
	20 à 24	0	0	1	0	1	1
	25 à 29	1	1	0	8	1	3
	30 à 34	7	2	1	13	5	8
	35 à 39	5	1	4	12	6	9
	40 à 44	12	10	5	15	18	20
	45 à 49	8	16	6	15	18	15
	50 à 54	9	28	8	10	21	14
	55 à 59	17	35	10	14	21	7
	60 à 64	20	19	8	6	5	2
	65 à 69	2	2	0	0	2	0
+ 70							

2022	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19	0	0	0	0	0	0
	20 à 24	0	0	1	0	1	1
	25 à 29	3	1	0	10	1	4
	30 à 34	7	1	1	13	6	9
	35 à 39	6	1	4	13	6	8
	40 à 44	13	9	5	13	17	22
	45 à 49	9	17	7	16	17	14
	50 à 54	9	29	9	11	22	14
	55 à 59	17	35	10	15	20	7
	60 à 64	19	17	7	7	5	2
	65 à 69	2	2	0	1	1	0
+ 70							

BDS FPE 160

Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année.

[retour index](#)

Nombre d'agents		2021	2022
Sexe	Homme	182	160
	Femme	177	208
Catégorie	A	142	154
	B	151	144
	C	66	70
Âge (ans)	15 à 19	0	0
	20 à 24	2	1
	25 à 29	11	19
	30 à 34	29	27
	35 à 39	27	29
	40 à 44	52	59
	45 à 49	54	54
	50 à 54	61	65
	55 à 59	76	78
	60 à 64	44	35
	65 à 69	3	1
+ de 70	0	0	
TOTAL		359	368

Commentaire :

368 agents ont alimenté leur compte épargne temps en 2022 sur 517 comptes ouverts.
Majoritairement des catégorie A et B et des agents de plus de 40 ans.
La tranche d'âge 55 à 59 ans est prédominante.

2021	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19	0	0	0	0	0	0
	20 à 24	0	0	0	0	1	1
	25 à 29	1	1	0	6	0	3
	30 à 34	6	1	0	11	5	6
	35 à 39	2	1	3	11	3	7
	40 à 44	9	8	2	9	14	10
	45 à 49	6	14	1	11	12	10
	50 à 54	9	17	4	8	14	9
	55 à 59	16	26	5	10	17	2
	60 à 64	20	12	2	6	3	1
	65 à 69	1	2	0	0	0	0
+ 70							

2022	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19	0	0	0	0	0	0
	20 à 24	0	0	0	0	0	1
	25 à 29	3	1	0	10	1	4
	30 à 34	5	1	0	11	6	4
	35 à 39	3	1	2	12	6	5
	40 à 44	10	8	4	10	12	15
	45 à 49	8	10	2	12	12	10
	50 à 54	9	17	5	9	16	9
	55 à 59	16	24	4	12	19	3
	60 à 64	18	7	1	5	3	1
	65 à 69	1	0	0	0	0	0
+ 70							

BDS FPE 161

Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre, dont nombre de jours versés au cours de l'année.

[retour index](#)

Nombre de jours stockés sur les CET		2021	2022
Sexe	Homme	8280	8082
	Femme	5991,5	6523,5
Catégorie	A	5621,5	5922,5
	B	6423,5	6271,5
	C	2226,5	2411,5
Âge (ans)	15 à 19	0	0
	20 à 24	32	38
	25 à 29	285	411
	30 à 34	872	886
	35 à 39	1008	1023
	40 à 44	1921	2058
	45 à 49	2241,5	2214,5
	50 à 54	2648,5	2813,5
	55 à 59	2813	2917
	60 à 64	2240	2089
	65 à 69	210,5	155,5
+ de 70			
TOTAL		14271,5	14605,5

Commentaire :

Hausse de 334 jours en 2022. Les hommes stockent plus de jours que les femmes mais cette hausse est due majoritairement aux femmes. La tranche d'âge 50 à 59 ans est prédominante. La tranche d'âge 25 à 29 ans a presque doublé son nombre de jours stockés.

2021	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19	0	0	0	0	0	0
	20 à 24	0	0	4	0	11	17
	25 à 29	40	14	0	122	21	88
	30 à 34	203	45	9	249	211	155
	35 à 39	88	70	139	315	185	211
	40 à 44	421	338	88	346	452	277
	45 à 49	323	539	125	524	431	301
	50 à 54	399	964	123	296	555	312
	55 à 59	608	1 103	153	358	517	74
	60 à 64	936	677	119	274	202	32
	65 à 69	61	78	0	60	12	0
	+ 70						

2022	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19	0	0	0	0	0	0
	20 à 24	0	0	4	0	11	23
	25 à 29	68	20	0	188	25	110
	30 à 34	205	45	9	262	201	164
	35 à 39	84	74	129	342	221	173
	40 à 44	432	312	118	374	472	351
	45 à 49	329	476	133	545	402	331
	50 à 54	385	1 007	149	359	585	328,5
	55 à 59	601	1 078	189	428	533	88
	60 à 64	972	583	75	236	186	37
	65 à 69	54	30	0	60	12	0
	+ 70						

BDS FPE 163

Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif.

[retour index](#)

Nombre d'agents ayant au moins une absence hors raison de santé		2021	2022
Sexe	Homme	7	
	Femme	19	19
Catégorie	A	12	9
	B	7	4
	C	7	6
Âge (ans)	15 à 19		
	20 à 24	1	
	25 à 29	5	5
	30 à 34	8	9
	35 à 39	6	2
	40 à 44	6	3
	45 à 49		
	50 à 54		
	55 à 59		
	60 à 64		
	65 à 69		
	+ de 70		
Motif absence hors raison de santé	Congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant	24	18
	Congés de formation professionnelle, de VAE, pour bilan de compétences		
	Congé de formation syndicale		
	Congé accordé aux représentants du personnel au CHSCT pour suivre une formation en matière de H&S		
	Congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire		
	Congé des responsables bénévoles d'association		
	Congé de solidarité familiale		
	Congé pour siéger auprès d'une association ou d'une mutuelle		
	Congé pour accomplir une période d'activité dans la réserve opérationnelle		
	Congé de présence parentale	2	1
Congé de proche aidant			
TOTAL		26	19

Commentaire :

Les absences hors raison de santé au sein de l'IFCE sont liées aux congés maternité, paternité et congé parental. Il n'y a pas eu de congé paternité en 2022 par rapport à 2021.

BDS FPE 163

Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif.

[retour index](#)

2021 congés maternité, paternité	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19						
	20 à 24						1
	25 à 29				2	1	2
	30 à 34	4				2	2
	35 à 39				3	1	1
	40 à 44		3		1		1
	45 à 49						
	50 à 54						
	55 à 59						
	60 à 64						
	65 à 69						
	+ 70						

2022 congés maternité, paternité	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19						
	20 à 24						
	25 à 29				2		3
	30 à 34				4	3	2
	35 à 39					1	1
	40 à 44				2		
	45 à 49						
	50 à 54						
	55 à 59						
	60 à 64						
	65 à 69						
	+ 70						

BDS FPE 164

Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année par motif.

[retour index](#)

Nombre total de journées d'absence hors raison de santé		2021	2022
Sexe	Homme	64	
	Femme	1829	1280
Catégorie	A	742	566
	B	394	253
	C	757	461
Âge (ans)	15 à 19		
	20 à 24	112	
	25 à 29	351	401
	30 à 34	403	694
	35 à 39	546	38
	40 à 44	481	147
	45 à 49		
	50 à 54		
	55 à 59		
	60 à 64		
	65 à 69		
	+ de 70		
Motif absence hors raison de santé	Congés de maternité, d'adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant	1821	1249
	Congés de formation professionnelle, de VAE, pour bilan de compétences		
	Congé de formation syndicale		
	Congé accordé aux représentants du personnel au CHSCT pour suivre une formation en matière de H&S		
	Congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire		
	Congé des responsables bénévoles d'association		
	Congé de solidarité familiale		
	Congé pour siéger auprès d'une association ou d'une mutuelle		
	Congé pour accomplir une période d'activité dans la réserve opérationnelle		
	Congé de présence parentale	72	31
	Congé de proche aidant		
TOTAL		1893	1280

Commentaire :

Le nombre de jours indiqué correspond à l'année précisée, sachant que le congé peut s'étendre sur 2 années. Le congé de présence parentale est plutôt de courte durée (1 mois).

BDS FPE 164

Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année par motif.

[retour index](#)

2021 congés maternité, paternité, ...	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19						
	20 à 24						112
	25 à 29				113	111	127
	30 à 34	36				143	224
	35 à 39				290	112	112
	40 à 44		28		231		182
	45 à 49						
	50 à 54						
	55 à 59						
	60 à 64						
	65 à 69						
	+ 70						
TOTAL		36	28	0	634	366	757

2022 congés maternité, paternité, ...	Sexe	Femme		
	Catégorie	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19			
	20 à 24			
	25 à 29	110		291
	30 à 34	309	252	133
	35 à 39		1	37
	40 à 44	116		
	45 à 49			
	50 à 54			
	55 à 59			
	60 à 64			
	65 à 69			
	+ 70			
TOTAL		535	253	461

BDS FPE 168

Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif.

[retour index](#)

Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour pour raison de santé		2021	2022
Sexe	Homme	84	101
	Femme	101	162
Catégorie	A	36	63
	B	71	112
	C	78	88
Âge (ans)	15 à 19		
	20 à 24	7	3
	25 à 29	7	23
	30 à 34	19	22
	35 à 39	15	26
	40 à 44	24	42
	45 à 49	38	42
	50 à 54	25	40
	55 à 59	34	42
	60 à 64	15	21
65 à 69	1	2	
+ de 70			
Motif absence pour raison de santé	Congé maladie ordinaire	154	231
	Congé longue maladie	4	5
	Congé maladie de longue durée	7	6
	Congé grave maladie	3	3
	Disponibilité d'office pour état de santé incompatible avec la reprise du travail ou pour inaptitude physique à l'exercice des fonctions	1	3
	Accident du travail dont imputable au service, dont imputable au trajet	4	5
	Accident de service	18	17
	Maladie professionnelle, dont reconnue imputable au service, dont imputable au service ou à caractère professionnel	3	3
TOTAL	185	263	

Commentaire :

Le congé de maladie ordinaire concerne environ 30% des agents en 2022 contre 25% en 2021.

Environ 15 agents sont sur des arrêts longs.

Les accidents au nombre de 22/an restent stables.

L'année 2022 est marquée par une proportion de femmes plus importante concernée par des arrêts maladie.

BDS FPE 168

Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif.

[retour index](#)

2021 congés maladie ordinaire	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19						
	20 à 24			1			6
	25 à 29			1	3		2
	30 à 34	1		1	3	2	8
	35 à 39				6	2	5
	40 à 44	1		1	6	5	10
	45 à 49	1	11	7	2	7	5
	50 à 54	1	10	3	2	4	1
	55 à 59	3	8	7		3	4
	60 à 64	3	2	3	2	1	
	65 à 69						
+ 70							
TOTAL		10	31	24	24	24	41

2022 congés maladie ordinaire	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19						
	20 à 24						3
	25 à 29	1			9	3	9
	30 à 34	1	2	2	3	5	9
	35 à 39	1	4	1	7	4	8
	40 à 44	3	5	1	5	9	16
	45 à 49	3	6	4	3	12	8
	50 à 54	1	13	4	4	8	5
	55 à 59	3	7	1	7	10	4
	60 à 64	3	6	4	1	2	
	65 à 69		1				
+ 70							
TOTAL		16	44	17	39	53	62

BDS FPE 169

Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif.

[retour index](#)

Nombre total de journées d'absence pour raison de santé		2021	2022
Sexe	Homme	6612	5553
	Femme	3754	5318
Catégorie	A	1130	2560
	B	4583	5052
	C	4653	3259
Âge (ans)	15 à 19		
	20 à 24	165	23
	25 à 29	92	491
	30 à 34	516	925
	35 à 39	572	432
	40 à 44	593	958
	45 à 49	2076	2178
	50 à 54	1593	2057
	55 à 59	3390	2546
	60 à 64	1220	1143
	65 à 69	149	118
	+ de 70		
Motif absence pour raison de santé	Congé maladie ordinaire	4296	5643
	Congé longue maladie	1415	1040
	Congé maladie de longue durée	2016	1381
	Congé grave maladie	708	759
	Disponibilité d'office pour état de santé incompatible avec la reprise du travail ou pour inaptitude physique à l'exercice des fonctions	365	378
	Accident du travail dont imputable au service, dont imputable au trajet	20	270
	Accident de service	1058	1129
	Maladie professionnelle, dont reconnue imputable au service, dont imputable au service ou à caractère professionnel	488	271
Métier		
	...		
	...		
TOTAL		10366	10871

Commentaire :

Les absences maladie ordinaire en 2022 représentent un peu moins de 5% du temps de présence et c'est un peu moins de 9% pour la totalité des absences maladie en 2022.

La croissance de ces temps d'arrêt est de 5% entre 2021 et 2022, porté par le congé de maladie ordinaire (plus nombreux) et les accidents avec des temps d'arrêts plus longs.

L'observation est à poursuivre car le COVID a marqué ces années. La durée de l'arrêt pour les femmes est plus court que pour les hommes (à temporiser avec les arrêts très longs).

BDS FPE 169

Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif.

[retour index](#)

2021 congés maladie ordinaire	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19						
	20 à 24			76			78
	25 à 29			31	28		30
	30 à 34	9		16	80	116	226
	35 à 39				219	62	228
	40 à 44	8		47	95	57	258
	45 à 49	3	424	180	40	134	32
	50 à 54	31	300	204	15	58	16
	55 à 59	75	527	108		58	99
	60 à 64	79	49	82	76	42	
	65 à 69						
	+ 70						

2022 congés maladie ordinaire	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19						
	20 à 24						23
	25 à 29	10			239	17	185
	30 à 34	10	52	25	97	204	484
	35 à 39	7	37	5	99	91	185
	40 à 44	18	45	10	136	256	462
	45 à 49	80	197	129	82	230	93
	50 à 54	48	730	104	85	121	72
	55 à 59	95	111	7	105	107	46
	60 à 64	15	158	293	7	26	
	65 à 69		5				
	+ 70						

BDS FPE 170

Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année

[retour index](#)

Nombre de jours de carence		2021	2022
Sexe	Homme	81	61
	Femme	94	106
Catégorie	A	35	33
	B	66	72
	C	74	62
Âge (ans)	15 à 19		0
	20 à 24	5	2
	25 à 29	5	9
	30 à 34	22	16
	35 à 39	10	18
	40 à 44	23	24
	45 à 49	36	33
	50 à 54	27	29
	55 à 59	33	20
	60 à 64	14	16
	65 à 69		0
+ de 70		0	
TOTAL		175	167

Commentaire :

La suppression du jour de carence en cas de COVID explique cet écart entre les agents en congé de maladie ordinaire et le jour de carence.
Il est aussi possible qu'un arrêt en début d'année soit une prolongation et ne fasse pas l'objet d'un jour de carence.

2021	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19						
	20 à 24	0	0	2	0	0	3
	25 à 29	0	0	2	2	0	1
	30 à 34	0	0	1	4	6	11
	35 à 39	0	0	0	6	1	3
	40 à 44	1	0	1	4	5	12
	45 à 49	1	9	10	4	9	3
	50 à 54	1	11	6	3	3	3
	55 à 59	4	15	7	0	4	3
	60 à 64	2	2	6	3	1	0
	65 à 69						
	+ 70						

2022	Sexe	Homme			Femme		
	Catégorie	A	B	C	A	B	C
Âge (ans)	15 à 19						
	20 à 24	0	0	0	0	0	2
	25 à 29	0	0	0	5	2	2
	30 à 34	1	1	1	3	3	7
	35 à 39	1	2	1	5	4	5
	40 à 44	1	2	0	6	9	6
	45 à 49	1	8	6	1	9	8
	50 à 54	0	9	9	3	4	4
	55 à 59	1	1	2	4	10	2
	60 à 64	1	6	7	0	2	0
	65 à 69	0	0	0	0	0	0
	+ 70						

BDS FPE 172 Prestations sociales

[retour index](#)

Prestations sociales facultatives	2021		2022	
	Nb dossiers	Montant consommé	Nb dossiers	Montant consommé
Aide à la scolarité	35	13 725 €	29	10 875 €
Aide au logement locatif	0	0 €	0	0 €
Prestations pour les centres de loisirs sans hébergement	10	891 €	11	946 €
Prestations pour les centres de vacances avec hébergement	5	484 €	10	1 415 €
CESU (Chèque emploi service universel) pour la garde de jeune enfant en remplacement de l'allocation Garde jeune enfant	26	9 035 €	19	7 662 €
Allocation enfant handicapé	2	4 009 €	2	4 021 €
Commission de secours Aide financière remboursable et/ou non remboursable	5	8 240 €	2	2 000 €
Allocation pour séjour dans le cadre du système éducatif	2	136 €	12	1 277 €
Séjour en village vacances ou gîte de France	0	0 €	0	0 €
Trousseau de neige + séjour linguistique	0	0 €	6	749 €
Arbre de Noël		2 655 €		1 173 €
Convention ASMA		32 283 €		31 314 €
Chèques vacances	61	15 356 €	68	22 216 €
TOTAL	146	86 814 €	159	83 648 €

RESTAURATION hors Saumur			
Sites	7		6
Repas	1008		587
Frais de fonctionnement	5 574 €		4 508 €
Frais de nourriture	1 700 €		985 €
Total restauration collective hors Saumur	7 274 €		5 493 €

RESTAURATION Saumur			
Repas	9730		9839
Frais de fonctionnement	12 889 €		14 394 €
Frais de nourriture	12 765 €		13 537 €
Total restauration collective Saumur	25 654 €		27 931 €

POMPADOUR - Tickets Restaurant			
Agents	212		209
Titres	35288		34002
Total titres restaurant	134 447 €		129 547 €

TOTAL DEPENSES RESTAURATION	167 375 €		162 971 €
------------------------------------	------------------	--	------------------

Commentaire :

Les prestations sociales proposées par l'IFCE sont identiques à celles proposées par le ministère de l'agriculture, hormis une politique interne avantageuse en matière de chèques-vacances avec une participation minimale de 25%.

Les années COVID se sont traduites par une réduction des allocations pour séjours des enfants.

L'IFCE propose une restauration collective sur les sites de Saumur et du Pin-au-Haras. Des conventions avec des restaurants administratifs sont proposés sur quelques sites comme La Roche/Yon, Saint-Lô, Gelos, Villeneuve/lot, des centres INRAE.

Les agents de Pompadour bénéficient de titres restaurant d'une valeur faciale de 7,62€ depuis de nombreuses années, avec une participation employeur de 50%.

Dialogue social

[retour index](#)

	2021	2022
CTC	4	6
CHSCT C	6	2
CAP	0	0
CCP	2	0

	2021	2022
Groupes de travail	5	18
IGAPS + OS	1	1
CCAS	5	2

	2021	2022
Dotation syndicale	6 000 €	6 000 €
CFDT	1 673 €	1 673 €
CGT	1 536 €	1 536 €
FO	2 791 €	2 791 €

Commentaire :

Le dialogue social a été riche en 2022 avec entre autres 18 réunions de groupes de travail sur divers thèmes comme le télétravail, la rémunération, le COP et projet d'établissement, la stratégie d'emploi des contractuels, les élections professionnelles, le don de jours entre agents, ou encore le CPF.

ARE

[retour index](#)

ANNEE	2021	2022
Nombre de dossiers gérés	61	53
Montants des allocations versées	457 438 €	450 979 €

Commentaire :

L'IFCE est son propre assureur en matière de chômage, assurant la gestion et le financement de l'indemnisation du chômage de ses agents.
Il n'est pas affilié à l'assurance chômage, donc n'y contribue pas.

Les dépenses sont stables sur ces deux années, avec une enveloppe de 450k€, soit près de 1,2% de la masse salariale.